

---

---

## RÉVUE GÉNÉRALE

---

### MISÈRE ET CRIMINALITÉ

---

LA FRANCE CRIMINELLE, par **Henri Joly** (Paris, Cerf, 1889). — LA SOCIOLOGIA CRIMINALE, par le **D<sup>r</sup> Colajanni**, second volume (Catane, Filippo Tropea, éditeur).

On a beau vanter les hommes *unius libri*, ils sont dangereux et ennuyeux ; et il en est souvent ainsi des comptes rendus d'un seul livre. Aussi, quand un critique a la chance de pouvoir rapprocher et entremêler deux ouvrages contemporains propres à se compléter ou à se réfuter l'un l'autre, il ne doit pas perdre l'occasion de cet utile rapprochement. Le nouvel ouvrage de M. Joly est une suite, comme celui de son antipode et allié sicilien ; après avoir fait de la psychologie criminelle dans son ouvrage antérieur, dont nous avons rendu compte, il fait, dans celui-ci, de l'ethnographie, de la géographie, de la sociologie criminelle, à un point de vue exclusivement français. M. Colajanni s'ouvre un champ plus vaste : la statistique comparée du monde entier, dans la mesure où elle est connue ; et, du reste, Français de cœur, l'un des plus ardents et des plus dévoués amis que notre patrie compte sur la terre de Crispi, il puise de préférence parmi nous ses exemples et ses documents. Sans doute, ce socialiste et ce chrétien ne parlent pas la même langue, c'est le cas d'employer cette locution, mais ils s'associent dans une guerre commune contre l'explication naturaliste du crime et du criminel, dans une même antipathie manifeste contre l'école lombrosienne et une préférence chaleureuse accordée aux explications tirées des conditions sociales. A l'un comme à l'autre, je ne puis m'empêcher de reprocher parfois un certain excès d'abondance ou de complaisance en leur propre sens ; mais ils sont nourris de faits patiemment recueillis soit par des recherches personnelles, soit par d'instructives compilations et des comparaisons fécondes. Ces eaux courantes sont très poissonneuses, et il fait bon y naviguer, ne serait-ce que pour y pêcher.

Le sentiment qui leur est commun, et qui les pénètre, c'est celui de la solidarité universelle même dans le crime, de la participation, inconsciente et atténuée, mais réelle, de tous, à la faute d'un seul. Voilà

pourquoi ils repoussent avec tant de force « la théorie métaphysique de l'atavisme, ou toute autre doctrine qui voudrait concentrer le poids entier du crime sur quelques individus mal nés, afin d'en décharger tous les autres <sup>1</sup> ». Ils ne veulent pas de cette damnation positiviste, de cette prédestination physiologique au mal. Ils savent bien que, lorsque dans une foule ameutée, un meurtre est commis, il est plus collectif qu'individuel, et que, même dispersés et isolés physiquement, les concitoyens, les contemporains forment toujours une foule à vrai dire, se soulèvent puissamment et se poussent entre eux par une sorte de houle invisible et parfois irrésistible. — Ils ne croient pas, malgré Schopenhauer, à l'immutabilité prétendue du caractère moral; et, sur ce point, Colajanni mérite d'être médité. Mais il ne faut pas perdre de vue en le lisant une distinction essentielle qui permettrait d'accorder sa manière de voir avec celle de ses adversaires : c'est pour n'en avoir pas tenu compte, soit dit entre parenthèses, que de très bons esprits, parmi les anthropologistes, ont rejeté d'emblée et sans examen ma théorie particulière sur la responsabilité morale. Ne confondons pas l'identité de la personne au sens biologique, individuel, du mot, avec son identité au sens social. Identité signifie toujours changement, comme repos signifie toujours mouvement, mais *minimum* ou *espèce* de changement, de mouvement, dont on n'a pas à s'occuper, *relativement à l'objet qu'on vise*. Or, tel degré ou telle nature de modification qui suffit parfaitement pour opérer une transformation complète de la personne aux yeux du moraliste, peut fort bien laisser subsister l'intégrité du caractère individuel aux yeux du psychologue naturaliste. Pour celui-ci, la personne se caractérise par la singularité unique d'un certain faisceau, d'un certain équilibre, M. Paulhan dirait d'un certain système, de tendances innées, diverses et inégales, qui sont susceptibles d'ailleurs d'être employées aux fins sociales ou antisociales les plus contraires; mais, pour l'autre, pour le sociologue, elle est caractérisée essentiellement par un certain système de fins habituelles, de sentiments acquis, où la personne naturelle trouve son emploi spécial. Un individu n'est pas devenu physiologiquement ni même psychologiquement autre, parce que son audace naturelle, après s'être longtemps exercée en aventures maritimes, en férocités de brigandage, s'est tournée en bravoure militaire, en voyages scientifiques d'exploration; mais il est devenu socialement autre; et, par suite, le juger coupable, c'est-à-dire blâmable (je ne dis pas damnable, ni même nécessairement haïssable), à raison de crimes commis par lui avant sa conversion, ce serait aussi injuste que d'imputer à un fou guéri les actes extravagants commis pendant un accès de sa folie passée. Ce qui est vrai des individus l'est aussi des peuples. Quand un peuple, tel que le peuple écossais, qui, il y a deux siècles à peine, dépassait en cruauté sanguinaire et vindicative, en chiffre d'homicides, la Sicile et la Corse, se

1. Joly, p. 403.

montre à nous maintenant le plus doux, le plus inoffensif de l'Europe, classé *le plus blanc de tous* sur la carte du meurtre et de l'assassinat; quand les Bulgares, les Serbes, les Cosaques, les Piémontais, les Romagnols, les Suisses, et beaucoup d'autres, sans oublier les insulaires des Marquises, ces anciens cannibales changés en paisibles laboureurs, nous présentent un phénomène pareil; et quand, à l'inverse, la Grèce moderne comparée à la Grèce antique, la Calabre comparée à la Grande-Grèce, nous offrent le passage de la civilisation la plus humaine à la plus cruelle barbarie; est-ce que nous ne sommes pas autorisés à dire que le caractère ethnique de ces peuples, au point de vue social, le seul qui nous intéresse pratiquement, a changé du tout au tout?

La distinction précédente nous fait comprendre aisément pourquoi des nations de même race ont des caractères moraux si souvent opposés. Il n'est pas de race qui ne soit civilisable ou *barbarisable*, et sous les formes les plus multiples de civilisation ou de barbarie, de même qu'il n'est pas de caractère naturel qui ne puisse être empiré ou amélioré, et de bien des manières différentes, par l'effet de l'éducation. L'histoire de Rome est une démonstration éclatante de cette vérité, et je m'étonne qu'un Italien n'en soit pas frappé. Qu'est-ce que l'Empire romain, en ses quatre ou cinq siècles d'assimilation civilisatrice, si ce n'est une sorte de grand et glorieux concours ouvert à toutes les races de toutes provenances et de toutes couleurs, et où chacune d'elles tour à tour, italique, espagnole, arabe, gauloise, germane, punique et libyenne, a gagné le prix de l'éloquence, de la poésie, des armes, et s'est assise sur le trône des Césars? Par le greffage de la romanisation sur une immense échelle, bien au delà des limites mêmes de l'Empire, il n'est pas de sauvageon humain qui n'ait porté des fruits savoureux<sup>1</sup>. — Mais laissons, si l'on veut, cet exemple classique; il en reste assez, que nous fournit M. Colajanni, pour nous prouver le rôle secondaire que joue la race dans la moralité. Parmi les Peaux-Rouges, à côté de tribus voleuses, nous en voyons d'autres, de même sang, très honnêtes. Le Mongol, lâche et couard en Chine, est resté brave au Japon. Les Juifs, commerçants, banquiers, usuriers en Europe, haïssent le commerce en Abyssinie, et y pratiquent l'agriculture; dans le Caucase, ils sont belliqueux. Les Monténégrins sont aussi violents et vindicatifs que leurs frères les Serbes sont doux et éléments. Les Français du Canada ne ressemblent guère non plus à leurs cousins d'Europe...

On dira peut-être : Si l'action de la race et de l'hérédité sur la production criminelle est contestable, celle de l'âge et celle du sexe, au moins, sont évidentes, puisque, partout, la criminalité des femmes est très inférieure à celle des hommes, et que, partout, le tribut payé par les âges successifs à la criminalité va s'élevant jusqu'à l'âge adulte, puis s'abaissant. — Mais, ici même, interviennent des causes sociales

1. Et la *christianisation* de tant de races diverses : quelle transformation plus profonde encore!

cachées. En ce qui concerne les âges, nous en avons la preuve par la variabilité constatée de l'âge où se produit la criminalité *maxima*. En moyenne, c'est 25 ans; mais, d'un pays à l'autre, l'écart est considérable, et la précocité des malfaiteurs paraît croître à mesure qu'ils se civilisent. Encore y a-t-il des exceptions; Colajanni, d'après Ferri, nous donne un tableau instructif de la proportion des détenus mineurs dans les prisons des divers pays. Cette proportion est, sur 100 détenus, de 27 en Angleterre, de 30 en Belgique, de 10 en France, de 8 en Italie, de 2 en Prusse, etc. Ce dernier chiffre a lieu de surprendre. Le premier, très élevé, semble indiquer que les jeunes Anglais sont bien avancés pour leur âge et contredit ainsi — la remarque est de Colajanni — le préjugé courant sur le tempérament réputé retardataire des races septentrionales. En Angleterre, du reste, la délictuosité des mineurs est en voie de décroissance, tandis qu'elle fait des progrès effrayants parmi nous<sup>1</sup>; c'est d'autant plus alarmant que, la fécondité des mariages français étant bien inférieure à celle des mariages britanniques, le chiffre proportionnel des mineurs dans la population totale de notre pays est moins élevé. Leur participation à la criminalité générale est donc encore un peu plus forte qu'elle ne semble résulter des statistiques. Il est curieux d'observer que, moins nous avons d'enfants, moins nous les surveillons. On aurait pu espérer le contraire comme dédommagement du déclin relatif de notre population. Il paraîtrait naturel d'élever avec plus de soin et de succès sa famille diminuée en nombre. Mais la raison pour laquelle on a moins d'enfants est aussi celle pour laquelle on les élève plus mal, tout en les outillant mieux de connaissances : à savoir, l'insouciance relative des intérêts futurs de la famille (et aussi de la patrie) au delà de la vie des individus actuels. La préoccupation mystique de la vie posthume, chez nos aïeux, avait au moins cela de bon, pratiquement, d'orienter beaucoup plus loin leur prévoyance; et, bien que le souci dominant du supra-terrestre eût dû, ce semble, les rendre plus indifférents à la prolongation et à la prospérité terrestre de leur race, il arrivait, au contraire, le plus souvent, sauf chez les célibataires ecclésiastiques, que l'habitude d'outrepasser dans leurs calculs leur vie actuelle, de sacrifier en partie celle-ci à l'autre, les disposait à s'inquiéter davantage de leur postérité, à la vouloir nombreuse et durable, honorable et prospère, et à s'imposer des privations, à eux et à leurs enfants présents, en vue de ce but éloigné. Par une association inverse d'idées, la visée exclusive de la vie présente, bien qu'elle eût dû logiquement accroître notre désir de revivre longtemps et honorablement dans nos petits-neveux, nous a déshabitués des *longs soucis*, sinon des *vastes pensées*. — Sur cette « diminution de la famille », M. Joly a un chapitre bon à relire. « De plus en plus, nous voyons augmenter les divorces et diminuer les nais-

1. Et dans toute l'Europe, sauf l'Espagne qui participe seule au privilège anglais de cette diminution.

sances », sauf les naissances naturelles qui, de 7,5 pour 100 en 1881, ont atteint, en 1888, la proportion de 8,5 pour 100! Et les départements où le divorce fleurit le plus, Seine, Aube, Hérault, Bouches-du-Rhône, Somme, Seine-Inférieure, Eure, Calvados, Aisne... nous les connaissons, ce sont précisément les plus fertiles en crimes et en délits.

En ce qui concerne l'influence du sexe, M. Colajanni et M. Joly ne sont pas très loin de s'entendre. Ce dernier, en dépit des chiffres, ne croit pas la femme meilleure que l'homme, et mettrait volontiers à son passif tous les crimes masculins qu'elle suscite. Mais, dans la mesure où sa délictuosité est réellement moindre, il explique la chose par sa religiosité plus grande. L'écrivain sicilien, il est vrai, semble rendre hommage à la bonté de la femme : combien n'a-t-on pas vu de femmes, sauvages même, se jeter aux pieds de leur mari pour obtenir la grâce de prisonniers prêts à être exécutés! Mais son dévouement, suivant lui, n'a rien d'inné et résulte de ses conditions sociales; la fréquence de ses délits spéciaux, ses propensions à l'infanticide, à l'empoisonnement, au vol domestique ou dans les magasins de mode, montrent qu'elle n'a pas, naturellement, plus de pitié ni de probité que l'homme. Au surplus, sa bonté native, admise par hypothèse, ne peut, dit-il, suffire à expliquer son moindre contingent criminel, qui varie entre le dixième et le tiers du nôtre. Il croit que cet écart considérable des chiffres a sa source dans les différences des conditions sociales propres aux deux sexes. Seulement, en spécifiant ces conditions, il ne se place qu'au point de vue économique, et fait de vains efforts pour essayer de nous démontrer que, si la femme pêche moins, c'est qu'elle souffre moins de la faim, et est, en tout pays, mieux partagée que l'homme en fait de bien-être et de luxe. J'avoue que, des deux explications, aucune ne me satisfait pleinement; mais la seconde est assurément beaucoup moins satisfaisante que l'autre. La première dans une certaine mesure s'accorde avec les chiffres de la statistique. Nous voyons la criminalité de la femme se rapprocher de celle de l'homme dans les départements bretons, où l'homme est presque aussi religieux que la femme, et dans les villes, dans les pays très civilisés où la femme est presque aussi irréligieuse que l'homme. M. Joly peut, jusqu'à un certain point, invoquer ces résultats. Il pourrait aussi insinuer que si, en France, la criminalité relative de la femme a baissé par degré depuis 1830, descendant de 20 à 14 pour 100 accusés ou prévenus des deux sexes, la distance toujours croissante qui sépare chez nous les hommes des femmes au point de vue des croyances et des pratiques religieuses n'est peut-être pas étrangères à ce fait <sup>1</sup>, susceptible d'ailleurs de bien d'autres explications. Mais comment M. Colajanni explique-t-il, à l'aide de son principe cardinal, que l'écart des deux criminalités soit plus grand en Italie qu'en Angleterre, et dans les campagnes, en général,

1. En Espagne aussi, et en Prusse (voir Colajanni, p. 99), la criminalité relative de la femme va s'abaissant.

que dans les villes ? Est-ce que cette moindre criminalité de la femme italienne comparée à la femme anglaise, et de la femme rurale comparée à la femme citadine, tiendrait à ce que la femme jouit en Italie d'une aisance bien plus grande qu'en Angleterre<sup>1</sup>, qu'elle est plus riche et plus heureuse aux champs que dans les grands centres ? Le contraire pourrait être avancé avec vraisemblance. Nulle part, plus que dans les milieux ruraux, la compagne de l'homme n'est traitée par lui en esclave ou en bête de somme et le degré de civilisation d'un pays se reconnaît à l'amélioration du sort féminin. — Puisque le champ des hypothèses est ouvert, je propose la suivante, qui n'est point galante à la vérité, mais qui, j'en ai peur, pourrait bien être plus solide : qui sait s'il n'en est pas de la femme comme du nègre, lequel, avant son émancipation, présentait d'après les statistiques françaises ou anglaises, dans toutes les colonies<sup>2</sup>, une criminalité très inférieure à celle du blanc, et, depuis qu'il est émancipé, est devenu beaucoup plus criminel que ce dernier ? La femme assurément est plus libre, plus affranchie en Angleterre qu'en Italie, dans les villes que dans les campagnes.

Les abandons d'enfants, qui se multiplient en France et à Paris depuis quelques années, ont fourni à M. Joly un nouvel argument sérieux contre Lombroso. Disons d'abord que la progression douloureuse dont il s'agit, celle des enfants, soit naturels, soit même légitimes, abandonnés *matériellement*, c'est-à-dire tout à fait, par leurs parents, ne date pas d'hier ; mais le chiffre s'en est élevé de 26 000 en 1861 à 43 889 en 1885, pour toute la France ; et pour Paris, de 2320 en 1877 à 3151 en 1883. Or ces pauvres enfants dont l'Assistance publique à Paris devient la mère et qu'elle place autant qu'elle peut parmi d'honnêtes cultivateurs de la Nièvre, comment, plus tard, se conduisent-ils ? On admettra sans peine que, nés de l'hymen du vice avec la misère, ils doivent porter en naissant les plus mauvais germes, les plus perverses inclinations ; et si l'hérédité jouait ici un rôle prédominant, leur conduite devrait être déplorable. Il n'en est rien : les cultivateurs qui les ont accueillis n'ont que rarement à s'en repentir, et, dans ce département, l'un des plus blancs sur la carte criminelle, ces néo-paysans ne font point tache appréciable.

Mais, au lieu d'effleurer des questions d'ordre secondaire ou d'une portée simplement négative, il est préférable de nous concentrer sur la discussion d'un problème capital fort bien traité, quoiqu'en deux sens opposés, par nos deux écrivains. Il s'agit de savoir, l'explication lombrosienne étant écartée, si, parmi les « facteurs sociaux », la misère et la richesse sont les conditions majeures de l'immoralité ou de la moralité des individus. M. Colajanni l'affirme, M. Joly le nie. Le

1. D'après M. Messedaglia, cela tient à ce que la femme anglaise participe plus activement à la vie publique...??

2. Voir *le Crime en pays créoles*, par le Dr Corre (Lyon, Storck, 1889).

savant sicilien, qui sent très bien les difficultés de sa thèse, prétend les résoudre au moyen de certaines distinctions, très justes du reste. Ce n'est pas la quantité des richesses, il a raison de le dire, qui importe surtout ici; sans cela, comment expliquer que, depuis cinquante ou soixante ans, la fortune publique ayant quadruplé en France, la criminalité au lieu d'y diminuer des trois quarts y ait triplé? Ce qui importe, c'est la répartition des richesses et leur sécurité, plus que leur production et leur accroissement rapide; point de vue tout juste opposé à celui des économistes ordinaires. Les meilleures assises de la moralité, à son avis, sont donc le *maximum de stabilité* et le *minimum d'inégalité* des fortunes. Un peuple peut voir chaque année l'inventaire de ses valeurs immobilières grossir sans que le bien-être y progresse; la Belgique a eu beau s'enrichir dans le dernier demi-siècle, le nombre des individus entrés dans les dépôts de mendicité s'y est élevé de 1642 en 1835 à 14542 dans ces dernières années<sup>1</sup>. Cette distinction étant posée, on y peut trouver une double raison de comprendre la haute criminalité de l'Italie, où la fortune publique est à la fois très basse et très inégalement répartie. A ce sujet, l'auteur nous trace de la misère italienne un tableau impressionnant. — La misère engendre le vagabondage ou la prostitution, qui engendrent le délit, masculin ou féminin. Quand on s'occupe de la faim, dans les romans ou au théâtre, on ne parle que de la faim *aiguë* pour ainsi dire; mais la *faim chronique*, qu'on oublie, est, en sociologie, d'une importance bien supérieure. La source économique de la délictuosité apparaît de plus en plus clairement dans les statistiques. En ce qui a trait au mobile présumé des méfaits, on y voit grandir sans cesse la proportion de ceux qui sont attribués au mobile de la cupidité. On y voit aussi les années de crises alimentaires ou industrielles y coïncider avec une recrudescence de crimes, en Belgique, en France, en Suède et Norvège, en Angleterre, aux États-Unis, à Berlin (p. 560 et s.). La courbe des délits contre les personnes y est partout d'une allure plus régulière, moins brusquement accidentée, que les courbes extrêmement pittoresques des délits contre les propriétés; n'est-ce pas parce que le facteur économique a une action plus directe sur ceux-ci que sur ceux-là? Enfin, après chaque guerre civile ou extérieure, les deux courbes subissent une hausse sensible; mais le réveil des instincts belliqueux, si fatal aux mœurs, à quoi est-il dû, si ce n'est au malaise économique qui est au fond de tous les conflits humains?

A première vue, déjà, bien des objections s'élèvent contre cet énoncé de principes. Si la criminalité avait réellement pour cause la mauvaise répartition des richesses, l'Angleterre, où se touchent les extrêmes de la pauvreté et de l'opulence, devrait être le pays le plus criminel de l'Europe. Elle est l'un des moins fertiles en crimes, parmi les grands

1. Exemple assez mal choisi d'ailleurs. Comment se fait-il que, le *mal-être* ayant grandi, par hypothèse, en Belgique, le crime et le délit y aient diminué? Cela ne s'accorde guère avec les idées de l'auteur.

États. Est-il permis de dire, après cela, que, si la criminalité suisse est inférieure à celle des autres États européens, c'est parce que, dans cette petite nation, la fortune est divisée avec une égalité remarquable? La vérité est que, des deux conditions principales de la moralité, *minimum d'inégalité* et *maximum de stabilité*, distingués par M. Colajanni, la seconde, contrairement à sa pensée, est bien plus importante encore que la première. Dans une société où les fortunes sont très inégales, mais très stables, comme en Angleterre, il se peut que la résignation forcée produise une honnêteté de lassitude. Mais dans une société où les fortunes sont très peu solides, comme dans certains départements français, elles ont beau être très égales, l'insécurité y produit ses déplorables effets habituels, et la gêne de tous s'y accroît par l'émulation générale dans le luxe imprévoyant. — Je ne puis concéder à M. Colajanni certains résultats numériques dont il s'empare. Par exemple, la statistique prussienne de Starke, citée par lui, montre qu'en Prusse il y a eu, de 1854 à 1867, une diminution progressive des délits, suivie d'une augmentation graduelle à partir de cette dernière date. Or, je ne sais aucune raison de croire que, dans l'intervalle des deux dates indiquées, la situation économique de la Prusse se soit améliorée, ni qu'elle ait empiré depuis Sadowa. Mais j'observe que, en France aussi, — et cette coïncidence me paraît valoir la peine d'être remarquée, — la statistique révèle un abaissement continu de la courbe des crimes et des délits à la fois, depuis 1853 jusqu'à 1865. C'est l'oasis de la criminalité française, et elle s'est produite précisément en même temps que l'éclaircie de la criminalité prussienne. Ce rapprochement me paraît révéler l'action d'une cause commune aux deux pays, et qui pourrait bien être le raffermissement momentané de la paix et de l'ordre intérieur, de l'ordre même despotique, et, spécialement, le retour à la sévérité de la répression.

J'admets pleinement, pour le présent et encore plus pour le passé, la vertu *criminogène* du militarisme. Mais est-il vrai que la guerre soit une lutte pour la vie? Pour la vie sociale peut-être, pour la vie sociale souvent la plus haute, la plus compliquée, la plus spirituelle; mais non toujours, ni d'ordinaire, pour la vie physiologique, individuelle, animale, la seule qui pose aux belligérants le dilemme : manger ou être mangé. Si beaucoup de conflits internationaux ont la cupidité pour cause, cela ne veut pas dire la misère. Ce sont les peuples riches au contraire, tels que Venise, Florence, l'Athènes antique, etc., qui, pour accroître leurs richesses, sont portés à prendre les armes, quand ce n'est pas pour étendre leur pouvoir et attiser le feu de leur gloire. Rien n'obligeait les Romains à chercher querelle au monde entier ni les Athéniens à faire l'expédition de Sicile ou à se battre avec les Spartiates pour l'hégémonie. Les uns auraient pu avec profit se borner à cultiver le Latium, comme les autres à faire le commerce maritime. Même dans nos guerres coloniales, il y a plus d'émulation internationale et d'ambition que de *concurrence vitale*. On bataille non pour le pain, mais pour le luxe.



La guerre elle-même est devenue le plus grand des luxes, le plus bête et le plus coûteux. Pendant les guerres contre la République et l'Empire, la Grande-Bretagne a vu se multiplier dans son sein les délits, les rébellions, les soulèvements; et, de l'autre côté de la Manche, dans notre pays, le même tourbillon sanglant a déchainé la même épidémie criminelle. Pour l'Europe, nous savons par M. Joly qu'une statistique officielle du premier Empire a révélé une augmentation notable des homicides et des vols de 1789 à 1805; et il est fort possible qu'un fait analogue se soit produit chez nous un peu partout. Quoi qu'il en soit, n'ayant égard qu'à la recrudescence du délit britannique, pendant cette période, je me demande s'il est permis à M. Colajanni de l'expliquer entièrement par le malaise économique. Pourquoi pas aussi bien par l'effervescence des idées et des passions politiques ou patriotiques? En tout cas, ces dernières causes ne sont-elles pas les seules qui aient provoqué ce long duel d'un quart de siècle entre le Français et l'Anglais?

Le plus spécieux des arguments que notre auteur puisse invoquer en faveur de sa thèse, c'est le tableau, un peu idyllique peut-être, mais conforme au récit des voyageurs, qu'il nous trace des communautés égalitaires, encore éparses çà et là sur divers points du globe, en attendant leur évanouissement prochain. C'est là, d'après lui, que le maximum de stabilité et le minimum d'inégalité des biens se trouvent réalisés. Or, il est bien certain que ce communisme rural, tel qu'il est pratiqué dans le mir russe, dans la tribu berbère, dans la zadrouga slave, dans la communauté de village des Peaux-Rouges, est exclusif du paupérisme, ou plutôt, comme M. de Laveleye l'a montré, est encore le seul remède efficace contre le paupérisme qu'on ait encore imaginé. Il est certain aussi que la moralité de ces petites sociétés communistes, du moins dans les rapports mutuels de leurs membres, sauf dans le clan écossais, très voleur, exception explicable, nous dit-on, par l'inégalité qui y règne, est en général excellente et de nature à nous faire envie. Mais cela tient-il uniquement, ou même principalement, au bien-être que procure aux associés leur combinaison de sécurité et d'égalité pécuniaires? Ou plutôt cela ne tient-il pas avant tout à l'esprit de solidarité cordiale qui les unit, et à l'absolu conformisme d'idées et de sentiments, au respect pieux des traditions et à l'entier effacement de l'individu devant son groupe, qui sont les conditions nécessaires d'existence de ces difficiles et rares agrégats? A leur premier contact avec notre civilisation individualiste, émancipatrice, elles fondent comme la neige au soleil, et le sentiment de leur bien-être, qui n'a pourtant pas diminué, ne suffit pas à maintenir leur lien. Et, à ce propos, je ne puis me défendre d'une réflexion qui aura l'air d'un paradoxe, mais, malheureusement, je le crains, n'en aura que l'air. D'une part, le communisme agricole a seul, jusqu'ici, réfréné le crime; d'autre part, l'individualisme, inconciliable avec le collectivisme, est nécessaire pour faire franchir aux sociétés le passage de la tribu primitive aux grands États civilisés, seule condition permanente de paix sûre et vaste, de force et de lumière. Donc le crime, lié

inévitablement à l'individualisme, constitue une crise normale, une phase indispensable du développement des sociétés. Considération très propre à flatter peut-être les criminalistes, mais nullement à réjouir les optimistes.

Pour soumettre à un dernier et décisif contrôle l'idée de M. Colajanni, appliquons-la à la France, avec l'aide de M. Joly. Le livre récent de ce dernier, en ses plus brillants et meilleurs chapitres, semble en être l'application et en est à coup sûr la réfutation. Il y a là un faisceau d'inductions antisocialistes qui font suite à l'argumentation d'Enrico Ferri dans sa substantielle brochure sur *Socialismo e criminalità*. M. Joly a étudié sur place, dans l'Hérault et en Normandie, les foyers infectieux de la criminalité française; il s'est rendu compte des causes du mal; et il n'a pas été médiocrement surpris de constater que, dans ces régions, les plus riches du reste en même temps que les plus délictueuses de notre territoire, ce sont les parties les plus favorisées par la fortune qui fournissent le plus haut contingent criminel. Les plus stériles, au contraire, de l'Eure et du Calvados, à l'est, sont les plus honnêtes, tandis que les crimes et délits pullulent dans la *Normandie herbagère* où l'engraissement des bestiaux enrichit si vite le cultivateur. « Le riche herbager des vallées d'Auge et de la Risle est le plus corrompu des Normands. » A l'autre extrémité de la France, l'Hérault qui, jusqu'en 1857, était classé parmi les deux ou trois départements les plus moraux, les plus blancs sur la carte, s'est assombri par degrés depuis 1868, et si vite que maintenant il est le 81<sup>e</sup> sur la liste. Il a commencé à se démoraliser au moment où il a commencé à s'enrichir. « On peut dire que les trois quarts des habitants de l'Hérault représentent des individus subitement et prodigieusement enrichis. » Bien mieux, l'arrondissement qui a gagné le plus d'argent est celui de Montpellier, le plus mauvais, et, dans cet arrondissement, le point central de l'inflammation criminelle est Cette, la ville la plus prospère de la contrée.

M. Colajanni dira-t-il que ce dernier exemple ne lui est pas opposable, la richesse dont il s'agit étant trop subite pour offrir les garanties de stabilité auxquelles il attache tant de prix? Soit, mais elle a été assez généralisée pour avoir supprimé toute misère; ce qui n'empêche pas la cupidité d'être dans l'Hérault le mobile de plus en plus dominant des délits. *Elle y croît encore plus rapidement que la richesse*. En tous cas, que peut-il objecter à l'exemple de la Normandie? Ici il s'agit d'une richesse agricole et de longue date, très également distribuée, très stable; et cependant la noirceur des teintes sur les cartes criminelles ainsi que sur la carte de l'alcoolisme, y est très prononcée et très ancienne aussi.

M. Joly a joint à son livre une carte qui, je ne crains pas de le dire, est un petit chef-d'œuvre en son genre. Il a trouvé moyen d'y perfectionner une de celles dont M. Yvernès illustre de loin en loin son *Compte général de la justice criminelle*. Sans entrer dans le détail des

recherches qu'elle a coûtées, je dirai simplement que la teinte plus ou moins foncée ou claire dont chaque département est revêtu correspond au nombre proportionnel, pour 100 000 habitants, de crimes et délits commis, soit à l'intérieur, soit au dehors de ce département, par ceux qui en sont originaires, et par ceux-là seulement. Il est à noter que cette carte, expression la plus complète, on le voit, et la plus vraie de la vertu bienfaisante ou malfaisante inhérente à chaque milieu local, se trouve être celle où les teintes se groupent avec le plus de largeur et de simplicité et commencent à prendre physionomie. Il m'a paru que, dans l'ensemble, elles se divisent en fractions correspondantes aux bassins de nos grands fleuves; ce qui ne m'étonne pas, étant donné le penchant des riverains d'un même cours d'eau, longtemps l'unique voie de communication, à s'assimiler mutuellement, à réaliser plus tôt que les habitants épars des monts le nivellement de mœurs et d'usages où la civilisation nous précipite. Mais je n'ai pas à développer ce point ici. Bornons-nous à mettre la carte de M. Joly en regard de l'*Atlas financier* que vient de publier le ministère des Finances et où 36 belles cartes de France expriment, sous autant d'aspects différents, par des teintes graduées, la richesse respective de chaque département. La plupart de ces cartes se confirment, et leur feuillettement, même rapide, ne laisse pas de doute sur les points où se concentrent chez nous, non seulement le luxe, mais l'aisance générale. Eh bien, les départements que cet atlas nous montre les plus riches y sont précisément ceux que la carte de M. Joly nous présente comme les plus criminels.

Il est vrai que d'autres cartes nous présenteraient les mêmes départements comme les plus instruits, les plus civilisés, les plus éclairés par l'irradiation multicolore des grandes villes ou l'excitation féconde de l'étranger le long des frontières. Conclurai-je de là que l'instruction non seulement ne moralise pas, mais déprave? Non, et je ne me crois pas non plus autorisé par les constatations ci-dessus à maudire la richesse. J'en sais d'autres qui la montrent sous un jour tout autre, salubre et bienfaisant. Les départements bretons, par exemple, depuis qu'ils sont entrés dans la voie enrichissante des progrès agricoles, voient s'éclaircir leurs teintes sur les cartes de la criminalité. Mais comment accorder ces apparentes antinomies de la statistique? Tout simplement en reconnaissant la complexité des données du problème que la solution de M. Colajanni simplifie trop. Certainement, l'aisance, surtout l'aisance lentement et laborieusement acquise, solide et générale, est une excellente chose, moralisatrice au plus haut degré; mais son efficacité peut être recouverte et neutralisée par celle d'autres causes, telles que les passions factices que la richesse engendre, à commencer par la passion de s'enrichir toujours davantage. Or, pour la propagation de ces passions, comme pour celle des activités fécondes d'où naît la richesse, il est un ferment indispensable que M. Colajanni oublie : c'est l'exemple; l'exemple surtout des grandes villes où ce qu'il y a de pire usurpe souvent l'attention; mais aussi l'exemple, jusque dans le moindre village,

du notable qui inspire quelque admiration ou quelque envie à ses voisins. C'est une très heureuse idée de M. Joly d'avoir cherché à saisir sur le vif la formation de ces petites contagions élémentaires de vices ou de vertus, dont nos statistiques ne nous offrent que le total indistinct et indiscernable. Chacun de nous peut dire, comme lui, en réfléchissant à la moralité comparée des bourgs, des petites villes, qui lui sont bien connus et depuis longtemps, quelle est, parmi ces localités, la plus honnête ou la plus voleuse, la plus luxurieuse ou la plus chaste, la plus inoffensive ou la plus violente. Il n'est pas de parquet, en France, qui n'ait des renseignements à cet égard. Mais, ce que ne savent pas les parquets, et ce que les indigènes savent très bien quelquefois, c'est à partir de quelle époque et par suite de quelle inoculation d'un bon ou mauvais microbe importé, la population de tel endroit a commencé à revêtir la couleur morale qu'on lui reconnaît. Faites votre enquête à fond, et vous arriverez en dernière analyse à démêler quelque suggestion exemplaire, quelque contagieuse action exercée par une personnalité, une famille, un groupe de familles, qui ont eu leur moment d'éclat relatif. Si, aujourd'hui, les grandes villes marquent à leur sceau tout leur voisinage, c'est que là se concentrent la plupart des individualités prestigieuses; et si, moralement, leur rayonnement sous certains rapports est désastreux, c'est que ce prestige est celui de personnes dont le caractère est rarement à la hauteur de l'intelligence. Voilà pourquoi, de tous les *gras pays* de France, le seul bassin de la Seine est très sombre sur la carte criminelle, tandis que la vallée de la Loire, la vallée de la Garonne, sauf le pourtour de Bordeaux, la vallée même du Rhône, sauf la sphère où rayonnent Lyon et Marseille, brillent par leur blancheur.

Toutes choses égales d'ailleurs, — restriction scolastique qui a du bon, — l'aisance rend honnête, et la gêne ou la ruine pousse au délit. Ce n'est pas dans notre siècle, c'est dans les siècles passés, où les famines étaient si fréquentes et si terribles, que le contingent criminel imputable à la pauvreté se dégage nettement. A coup sûr, la misère est la grande cause, non la cause unique toutefois, de la criminalité *occasionnelle* sous l'ancien régime. L'association provinciale du Soissonnais, citée par M. Taine<sup>1</sup>, parle d'une « multitude d'hommes devenus voleurs et assassins uniquement parce qu'ils manquent de pain ». En 1740 et les années suivantes, c'est la faim qui soulève le peuple et multiplie les homicides et les vols, commis par de grandes bandes de brigands. Les bandes de braconniers, si meurtrières et si traquées, qui ravagent les pays de forêts, les bandes de faux-sauniers et d'autres contrebandiers, qui sont les escadrons de cette ancienne armée du crime, s'organisent en partie sous la pression du besoin. — En passant, notons deux caractères qui distinguaient cette armée criminelle de la nôtre : de nos jours, les malfaiteurs font leurs coups séparément,

1. Voir son *Ancien Régime*, p. 506.

tout au plus par de petits groupes de deux ou trois, et leur penchant à s'associer ainsi pour agir va sans cesse diminuant, comme la statistique le démontre; mais, en revanche, leur penchant à récidiver grandit toujours. Le délit affecte de plus en plus la forme d'une monomanie aussi incurable qu'individuelle. Au contraire, jadis, la récidive était, sans nul doute, en proportion beaucoup moindre, mais les assassinats ou les vols à main armée, que le besoin ou la passion inspirait, étaient accomplis par des rassemblements de 20, 30, 50 bandits momentanés<sup>1</sup>, chose inouïe à présent. Le crime était, plus souvent qu'aujourd'hui, une épidémie générale et passagère. — Quoi qu'il en soit, la faim, je le répète et je l'accorde, détermine ces accès périodiques de violences. Mais cette faim, d'où vient-elle à son tour? Pourquoi, sur un sol qui nourrit maintenant 37 millions d'hommes, 18 à 19 millions d'hommes (c'est le chiffre en 1753, d'après le calcul des feux; après, il se relève), sont-ils affamés une année sur cinq ou une année sur trois? Parce que la terre est grevée d'impôts écrasants, je le sais, mais aussi et surtout parce qu'elle est mal travaillée, beaucoup plus mal qu'en Angleterre, comme le constate Arthur Young à chaque pas de son fameux voyage. Et pourquoi chez nous la terre est-elle, au XVIII<sup>e</sup> siècle, plus mal cultivée que chez nos voisins d'outre-Manche? Parce que nos grands propriétaires, ne résidant pas sur leurs terres, n'y donnent pas, comme les lords, l'exemple des améliorations agricoles. Mais pourquoi les seigneurs ne résident-ils pas sur leurs terres, et vont-ils manger leurs revenus, — alimentés en partie par les impôts qui écrasent le peuple et que cette cause a rendus si lourds, — soit à la cour, soit à Paris, soit dans les grandes ou petites ville de leur voisinage qui ont leurs petits faubourgs Saint-Germain à l'instar de la capitale? Parce que le besoin de salons mondains, de théâtres, de conversations et de lectures à la mode, de galanterie raffinée, s'est répandu parmi eux, sous des influences d'en haut... — Ainsi, la source indirecte, mais la source vraie et profonde, de cette criminalité même dont la misère semble être la cause unique, c'est une contagion d'exemples où le « facteur économique » n'entre pour rien.

Au surplus, sous l'ancien régime comme sous le nouveau, la misère, quand elle a exercé une action directe, n'a été que la cause initiale des soulèvements. M. Taine, à propos des jacqueries qui ont suivi la prise de la Bastille, distingue fort bien des attroupements provoqués par la famine les bandes qui se forment en vue du mal pour le mal; et il en a dû être de même des émeutes occasionnées si fréquemment dans les siècles antérieurs par l'insuffisance périodique des subsistances. Braconniers, faux-sauniers, repris de justice, s'emparent, alors comme toujours, du mouvement insurrectionnel et l'accaparent en

1. *Ancien Régime*, p. 498 et suiv. En 1752, d'après d'Argenson, on voit « des rassemblements de 50 à 60 braconniers, tous armés en guerre, se comportant comme à un fourrage bien ordonné, infanterie au centre et cavalerie aux ailes ».

l'exagérant. « En tout attroupement, dit l'historien philosophe, c'est le plus audacieux, le moins embarrassé de scrupules, qui marche en tête et donne l'exemple. L'exemple est contagieux; on était parti pour avoir du pain, on finit par des meurtres et des incendies, et la sauvagerie qui se déchaîne ajoute ses violences à la révolte limitée du besoin. » — Ce n'est pas tout; en tout temps, et non pas seulement en 1789, la fermentation des idées complète le soulèvement des bas instincts et suit ou provoque l'explosion des appétits. Or, à l'origine de ces idées révolutionnaires, que trouvons-nous? Toujours des innovations parties d'en haut, de la bouche d'un moine éloquent ou d'un sectaire farouche, que les classes dominantes ont écouté avec faveur. Supposez qu'en France, comme dans certaines régions de l'Extrême-Orient, les classes supérieures aient été rebelles à toute initiative, ennemies de toute nouveauté intellectuelle, notre Occident serait demeuré aussi fossile que le monde oriental, à tort le plus souvent, a la réputation de l'être.

On me pardonnera d'abonder ainsi dans le sens de mes idées favorites, bien connues des lecteurs de la *Revue*. Mais je ne veux pas finir, malgré la longueur de cet article, sans ajouter qu'ils trouveront, dans les deux livres si différents à la fois et si complémentaires dont je viens de les entretenir, ample matière à réflexions de toutes sortes, et qu'après les avoir lus, ils me remercieront de les leur avoir recommandés.

G. TARDE.

Février 1890.